

Compte-rendu de la réunion de négociation du 15 septembre 2011

↳ Temps de travail

La Direction nous propose de reconduire pour 2 ans cet accord en y incorporant une clause relative au suivi du forfait jours (disposition de l'article L.3121-46 du Code du travail).

En ce qui concerne l'extension du forfait jours aux populations des classes F et G, un examen de fonds va être réalisé pour analyser les situations dans chaque Caisse Régionale, notamment au niveau de l'autonomie des salariés.

L'UNSA CA est d'accord pour cette prorogation de deux ans. Cependant, elle met en garde la Délégation patronale sur les heures supplémentaires non récupérées ou payées et sur les modifications des horaires dans certaines Caisses Régionales sans tenir compte de l'avis des élus et des organisations syndicales présentes.

↳ Temps partiel

L'accord est ouvert à la signature ce jour. Déjà l'UNSA CA, la CFDT, FO, SUD, le SNECA CGC, la CFTC et le SNIACAM ont annoncé leur intention de signer celui-ci bien que la demande de cotisation à taux plein, évoquée par certains dont l'UNSA CA, n'ait pas été retenue.

↳ Dialogue social

La Direction nous propose de nous fournir un canevas regroupant les propositions et avancées sur le sujet.

L'UNSA CA a demandé que soient revues les possibilités ouvertes aux RSS (*Responsable de section syndicale*) dans les Caisses Régionales (communication à destination des salariés, heures de délégations, etc.).

↳ OPCA

Point d'information sur la mise en œuvre de la formation professionnelle.

- **AGECIF CAMA** : signature à l'accord de branche le 21 juillet pour poursuivre le fonctionnement des CIF avec GROUPAMA et MSA comme actuellement après demande d'agrément comme prévu par la nouvelle loi.
- **GDFPE** : signature à l'accord de branche pour aller vers OPCALIA, notre OPCA n'atteignant pas le niveau de collecte de cotisations nécessaire selon la nouvelle loi pour rester indépendant.

↳ Restructuration et regroupement de moyens

La Délégation patronale va nous proposer un projet de nouvel accord incorporant notamment une demande de l'UNSA CA et des autres OS. En effet, **les coopérations** qui sont aujourd'hui de plus en plus présentes dans l'organisation du travail des Caisses Régionales impactent sur le travail des salariés.

Le rôle du CHSCT ainsi que la consultation du CE, en cas de modification du projet initial, vont également être incorporés.

↳ **Gestion des ressources humaines tout au long de la vie professionnelle**

Un bilan sur cet accord dans les Caisses Régionales nous a été présenté.
Le taux moyen d'emploi des salariés de plus de 50 ans est de 30,7%.

↳ **Aménagement des fins de carrière et compte épargne temps**

Proposition de la Direction de reconduire l'accord pour deux ans qui avait déjà été reconduit l'an dernier pour une année.

Avant cette reconduction, une des organisations a souhaité qu'on lui communique un bilan sur cet accord depuis son origine.

L'UNSA CA demande la révision des abondements sur les comptes épargne temps en fonction des années de naissance des salariés qui peuvent prétendre à cet accord. En effet, aujourd'hui peu de salariés peuvent y prétendre car la majorité étant partis en retraite.

Des réponses nous seront données lors de la réunion de négociation d'octobre 2011.

↳ **Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

Rappel : depuis la loi de novembre 2010, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes doit faire l'objet au sein de chaque entreprise d'une négociation annuelle sous peine de pénalité financière (excepté en cas de signature d'un accord sur ce point où le délai est reporté à 3 ans).

Au niveau de la branche, l'accord arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Une présentation des effets de l'accord nous a été faite faisant apparaître en 2010, un taux d'embauche de 42,2% pour les femmes et de 57,8% pour les hommes.

Dans les classes I et J, le taux de promotion est pratiquement identique entre les hommes et les femmes.

Un projet de nouvel accord nous sera soumis lors de la prochaine réunion de négociation.

La Permanente UNSA CA
Danielle POUTHE